



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation
enregistré sous le numéro : 54170115017

La co-médiation : un atout pour réussir les 5 étapes fondamentales de la médiation

PUBLIC :

Médiateurs, Avocats, Notaires, Huissiers, Dirigeants, Managers et Coachs

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Réviser les cinq étapes clés du processus de médiation dans leur unicité, leur contenu et leur déroulement
- Expérimenter une méthode pratique pour acquérir des réflexes utiles en co-médiation
- Comprendre l'importance de la maîtrise du passage de l'une à l'autre des étapes par les co-médiateurs
- Savoir utiliser les apartés ou caucus à deux et à bon escient.

PRÉ-REQUIS :

Formation à la médiation.

COMPÉTENCES VISÉES EN FIN DE FORMATION :

A l'issue de la session, vous serez capables de :

- ▶ Vous approprier la conduite d'une co-médiation,
- ▶ Organiser à deux la stratégie d'une médiation.

DURÉE : 1/2 journée (3,5 heures)

HORAIRES : **A préciser**

LIEU : ENM BORDEAUX

INTERVENANTE :

Myriam BACQUÉ, Médiatrice et formatrice en médiation, Directrice adjointe du Diplôme d'Université en médiation et règlement des conflits de l'Université de La Rochelle, Consultante internationale en médiation auprès de l'ITC (ONU-OMC), Fondatrice de AROME MÉDIATION - Association Région Ouest de Médiation, membre de l'ANM, Associée gérante du Centre de Médiation La MAISON DE LA COMMUNICATION.

PROGRAMME DÉTAILLÉ :

Etape 0 : l'avant médiation

Comment préparer la médiation à deux ?

- Stratégie adaptée
- Analyse des profils des parties, des intérêts en jeu, etc.
- Nécessité de complément d'informations préalables ou non
- Le type de relations entre les médiés
- Les éventuelles parties fantômes
- Le climat propice à l'échange : lieu, équipements, présentation personnelle des co-médiateurs
- Le premier contact avec les médiés.

Etape 1 : l'introduction

Présentation de la médiation aux médiés

- L'objectif attendu
- Le rôle des co-médiateurs
- Les principes et règles de la médiation
- Les conséquences juridiques
- Le timing
- Les grandes étapes du processus
- La validation des « règles du jeu » par les parties.

Les aspects clés de l'introduction par les co-médiateurs :

- 4 principes, 3 règles, 2 vérifications immédiates, 1 acceptation mutuelle
- La définition des 4 principes [indépendance, neutralité, impartialité, confidentialité].

Etape 2 : les faits

- Définition de l'agenda de la médiation
- « L'accord sur le désaccord ».

Les aspects clés pour la définition du conflit :

- Reformulation, questions ouvertes, résumé clair, passage de parole
- Relevé des éventuels éléments communs des parties.

Etape 3 : l'identification des besoins et des intérêts en jeu

- Recherche des attentes et des motivations derrière les positions affichées
- Et si l'avocat n'a pas pu préparer son client ?
- Le test de réalité : analyse points forts et faibles du dossier.

Etape 4 : la recherche des solutions

- Parties coopératives : brain-storming
- Parties méfiantes et éloignées : travail en apartés
- Solutions réalistes et exécutables.

Etape 5 : la rédaction de l'accord

- Accord, protocole, compromis, transaction ?
- Suivi de l'accord
- Accord en médiation judiciaire
- Accord en médiation conventionnelle.

Les aspects clés de la rédaction de l'accord :

- Récapituler les points d'accord
- Laisser la main aux avocats [rédaction protocole d'accord transactionnel]
- Rédaction de l'accord par le médiateur, sous la dictée des avocats
- Relecture, consentement et signature.

▶ Jeu de rôles : une co-médiation par l'exemple dans son étape 1

MÉTHODES ET PÉDAGOGIE :

- Apports théoriques, échanges interactifs, jeu de rôles (étape 1).